

# COMMUNE DE SAINT-CLAIR

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

#### ***Etaient présents :***

Mesdames BERNE Valérie – BUTALI Carole-Anne – CHOL Marie-Claire – ESCOMEL Sylvie – PRIMET Michelle

Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – JAMONAC Vincent – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

***Absents excusés :*** CHAPUIS Claude – CRESPE Anaëlle

#### ***Pouvoirs :***

Claude CHAPUIS donne pouvoir à Joël GRENIER

Anaëlle CRESPE donne pouvoir à René SABATIER

**Secrétaire de séance :** Georges SAUVAYRE

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, concernant l'acquisition d'une parcelle Impasse des Grillons. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout de ce nouveau point.

#### **1°/ Contrats de travail à durée déterminée**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'embaucher deux personnes en contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour le service de la cantine et de la garderie.

Le premier contrat prendra effet le 20 septembre 2021 jusqu'au 05 juillet 2022, la personne est recrutée en qualité d'agent de service pour assurer les fonctions suivantes : cantine + ménage + garderie. Temps non complet pour une durée de 9 heures par semaine

Le deuxième contrat prendra effet le 20 septembre 2021 jusqu'au 06 juillet 2022, la personne est recrutée pour assurer les fonctions d'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine. Temps non complet, selon les besoins éventuels journaliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement de deux personnes et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée.

#### **2°/ Acquisition voirie Impasse des Grillons**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du permis d'aménager, il a été convenu que lorsque la voirie réalisée par les propriétaires serait terminée, elle serait rétrocédée à la commune.

Les documents d'arpentage sont en cours. La cession de cette voirie est proposée à l'euro symbolique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour intégrer cette voirie au domaine public.

### **3°/ Questions diverses**

- Compte rendu de l'école. La cinquième a été ouverte, les effectifs à la cantine sont en forte hausse plus de 50 élèves.
- Problème fibre + téléphone chez RCCM. ORANGE et l'Agglo ont été contactés.
- Secteur jeunes Nord Ardèche – AFR. Un bilan a été transmis. Deux enfants sont concernés pour cet été. Une réunion est prévue entre les maires.
- Désignation d'un élu au SDEA : Joël GRENIER sera le délégué pour la commune de ST CLAIR.
- Foire aux plantes rares du 3 octobre 2021 : du fait des mesures sanitaires la commune n'est pas en mesure d'assurer l'organisation dans de bonnes conditions et se voit dans l'obligation d'annuler cette édition.
- Quartier Bellevue goudronnage en cours pour la partie haute, une consultation est en cours pour la liaison avec la RD 342.
- Point sur les fermetures des MAPA de Villevocance et Vocance.
- Installation de la vidéo protection sur la commune en cours, le dispositif sera opérationnel début du 4<sup>ème</sup> trimestre. Les résidents riverains seront invités à une présentation du dispositif lorsque les caméras seront actives.

*Le prochain Conseil Municipal est fixé au 18 octobre 2021 à 18h30*

***La séance est levée à 20 heures***